



CRECQ
**Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec**



Des propriétaires s'impliquent dans la sauvegarde de la tortue des bois au Centre-du-Québec

Le 24 novembre 2009. Le 24 novembre dernier avait lieu à l'Association de chasse et pêche de Plessisville la soirée de clôture du projet de protection de l'habitat de la tortue des bois au Centre-du-Québec. Cet événement avait pour objectif de faire un bref bilan du projet et de souligner, par la remise d'une plaque honorifique, l'implication des propriétaires fonciers dans la conservation de l'habitat de la tortue des bois en région (photo en annexe).

La tortue des bois a reçu, en 2005, le statut d'espèce vulnérable au Québec et menacée au Canada en raison du déclin de ses populations au cours des dernières décennies. Deux populations de tortue des bois subsistent encore dans la MRC de l'Érable sur les rivières Bourbon et Noire. Dans le cadre du projet « Protection de l'habitat de la tortue des bois au Centre-du-Québec », réalisé par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), 23 propriétaires fonciers ont été sensibilisés à l'importance de préserver l'habitat de cette espèce qui se trouve sur leur terre. Jusqu'à maintenant, **18 propriétaires se sont engagés moralement** à respecter l'habitat de la tortue des bois, ce qui totalise une superficie de 334 hectares en conservation volontaire sur un total de 434, représentant plus de **75% de la superficie de l'habitat de la tortue des bois**.

La principale menace qui pèse sur cette espèce est la perte et la fragmentation de son habitat dû aux activités humaines. Afin de favoriser sa survie à long terme, les propriétaires, rencontrés individuellement, ont tous reçu un cahier personnalisé leur décrivant les caractéristiques particulières de leur milieu naturel et leur proposant des mesures pour préserver les habitats de prédilection de la tortue des bois. « La tortue des bois, qui fréquente les aulnaies, les boisés ouverts, les champs et les cours d'eau sinueux, est fidèle à un territoire d'environ 20 hectares qu'elle connaît très bien d'où toute l'importance de protéger ces milieux où nous l'avons observé » précise Andréanne Blais, chargée de projet au CRECQ.

Au cours des prochains mois, le CRECQ rencontrera huit organismes régionaux afin de les inciter à inclure dans leur planification et/ou réglementation des recommandations pour réduire les pressions des activités humaines sur l'habitat de la tortue des bois.

« Par ce projet, le CRECQ et les propriétaires concernés ont réussi à favoriser la préservation de cette espèce. En conjuguant les efforts de chacun, nous ouvrons non seulement la voie à la sauvegarde de la tortue des bois, mais aussi à l'ensemble de la biodiversité » mentionne Gilles Brochu, président du CRECQ. Nous invitons d'ailleurs l'ensemble de la population à communiquer à l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec toute observation de tortue (www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca). Ces informations sont très précieuses pour la sauvegarde de ces espèces.

Le projet d'une valeur totale de près de 68 000\$ est supporté financièrement par le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril (PIH) du Gouvernement du Canada et le Programme Faune en Danger de la Fondation de la faune du Québec. Mentionnons l'aide technique fort appréciable du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec et de la MRC de l'Érable et

la précieuse collaboration du Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic (GAFLM) et de l'Association de chasse et pêche de Plessisville.

- 30 -

Source : Andréanne Blais
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
819-475-1048

Canada 

